



# Les réflexions préalables à la création d'un SPANC

Maxime RUPP

Chargé de mission Assainissement

Ascomade





# Plan de l'intervention

- Intérêts de l'ANC et définition d'un SPANC ←
- Réflexions préalables à la création du service
  - Quelle échelle de territoire ?
  - Quel type de structure ?
  - Quelles compétences assainissement transférer ?
  - Quel mode d'organisation ?
  - Quel mode de gestion ?
  - Quelles compétences pour le SPANC ?
  - Quelle tarification ?
  - Comment recouvrer la redevance ?





# Intérêts de l'ANC

## L'assainissement non collectif : 4 atouts

- Meilleure solution en zones d'habitat diffus
- Intérêt financier
- Efficacité des installations
- Simplicité d'installation et d'entretien des équipements





# Qu'est ce que le SPANC ?

## Un service public local

- d'assainissement
- à caractère industriel et commercial
- qui fournit des prestations de service
- et dont la création et les contrôles doivent être effectués avant le 31 décembre 2012. (art L2224-8 CGCT)





# Les prérequis à la création d'un SPANC

*La création d'un SPANC s'inscrit dans une démarche de gestion de l'assainissement.*

## Les prérequis :

- Le zonage d'assainissement (L2224-10 CGCT)
- L'information du public





# Plan de l'intervention

- Intérêts de l'ANC et définition d'un SPANC
- **Réflexions préalables à la création du service** ←

  - Quelle échelle de territoire ?
  - Quel type de structure ?
  - Quelles compétences assainissement transférer ?
  - Quel mode d'organisation ?
  - Quel mode de gestion ?
  - Quelles compétences pour le SPANC ?
  - Quelle tarification ?
  - Comment recouvrer la redevance ?





# SPANC communal ou intercommunal ?

## Quelles réflexions ?

### Politique

préférence des élus pour garder ou transférer la compétence

### Économique

importance des dépenses du service par rapport aux recettes (montant de la redevance)

### Logistique

présence ou recrutement d'un personnel compétent, équipements





# SPANC communal ou intercommunal ?

## Les apports de l'intercommunalité :

- Mutualisation des moyens et des coûts
- Homogénéisation de la qualité des contrôles et des coûts
- Emploi à temps plein de personnel qualifié pour les petites communes
- Niveau d'expertise élevé





# Quelle structure?

## La commune peut :

- Exercer la compétence ANC
- Adhérer à un EP existant
- Œuvrer à la création d'un nouvel EP



## Pas de choix possible si :

- La commune est déjà membre d'un EP qui exerce la compétence ANC
- La commune est englobée d'office dans le périmètre d'un EPCI compétent en ANC (cas exceptionnel)





# Quelles compétences assainissement ?

**Selon le type de structure, le transfert portera :**

- soit obligatoirement sur l'assainissement dans son ensemble
- soit sur l'AC et / ou l'ANC, au choix des communes





# Quelles compétences assainissement ?

Com. urbaine	Com. d'agglomération	Com. de communes	Syndicat
Comp. assaini. obligatoire	1. Comp. ass. option.	1. Comp. ass. option. (prot. env.)	Comp facult.
AC et ANC	AC et ANC	AC et /ou ANC	AC et /ou ANC
	2 .Comp. Ass. facult.	2 .Comp. Ass. facult.	
	AC et/ou ANC	AC et/ou ANC	





# Quelle organisation?

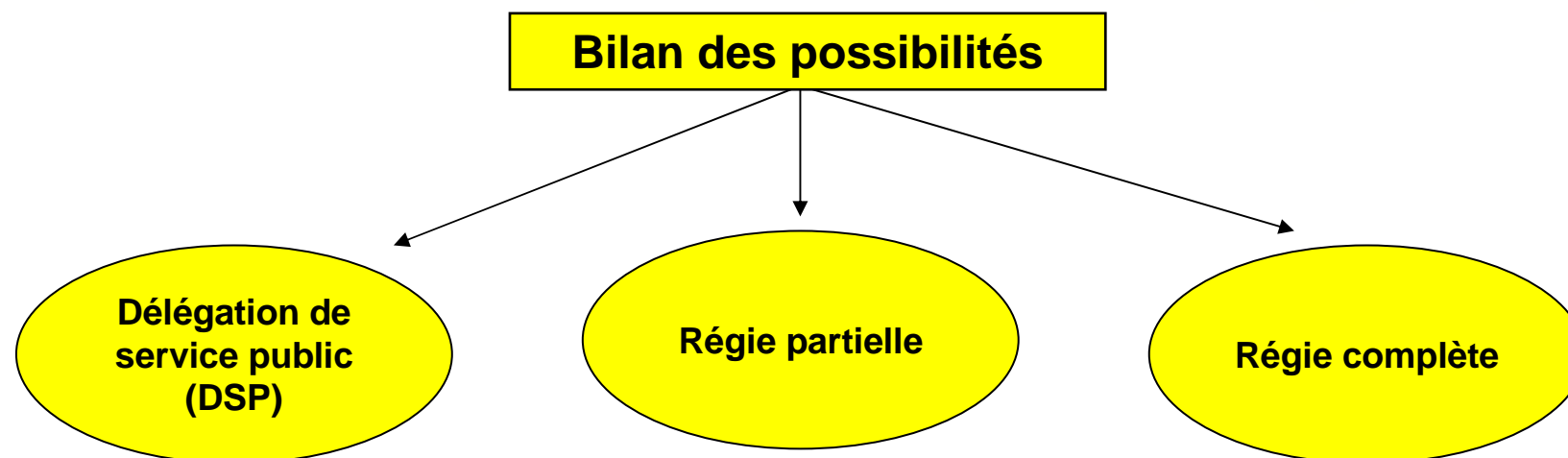
**La collectivité compétente est libre :**

- de regrouper en un seul service AC et ANC
- de créer un seul service d'eau et d'assainissement
- de conserver des services séparés

*Si le service est unique, le budget du service et le compte administratif doivent distinguer les opérations relatives à l'AC de celles de l'ANC.*



# Quel mode de gestion ?



Le choix du mode de gestion dépend de :

- la taille du SPANC
- des objectifs recherchés en priorité

Si DSP ou prestations de services: la mise en concurrence est obligatoire



# Quel mode de gestion ?

## Cas pratique : estimation du périmètre minimum requis pour l'exploitation du service de contrôle en régie

- Un technicien employé à plein temps par le service
- Temps nécessaire pour les procédures de contrôle :
  - Conception et bonne exécution : **4 h 00**
  - Bon fonctionnement : **2 h 00**
- Temps consacré au contrôle : **964 heures**
  - 60 % de temps de travail
  - 40 % pour les réunions, la création d'outils de communication, la formation, le fonctionnement administratif du service etc..

**Cela correspond à 1 720 logements non raccordés au réseau public d'assainissement**

Source : Mise en place d'un SPANC sur le territoire du Jura dolois





# Quel mode de gestion ?

## Cas pratique : application des charges de personnel et de matériel au fonctionnement du service de contrôle

- Le nombre de procédures de contrôle complètes est d'environ 430 par an réparties en :
  - 52 pour la conception et bonne exécution,
  - 378 pour le bon fonctionnement
- Charges annuelles du service : 43 100 €
  - Personnel (salaire + charges + formation) 30 000 €
  - Matériel de bureau 4 600 €
  - Matériel de terrain 8 500 €

**Soit un prix de revient du service à 26,8 €/ heure**

Source : Mise en place d'un SPANC sur le territoire du Jura dolois





# Quel mode de gestion ?

## Cas pratique : coût d'une procédure complète

- Contrôle de conception et bonne exécution (simple) : **118 €**
- Contrôle de conception et bonne exécution en cas de deuxième intervention sur site : **182,3 €**
- Contrôle de bon fonctionnement : **64,3 €**



Source : Mise en place d'un SPANC sur le territoire du Jura dolois





# Quelles compétences pour le SPANC ?

## Compétence obligatoire :

### - Les contrôles

- de conception, d'implantation et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées
- du bon fonctionnement et de l'entretien de toutes les installations existantes

## Compétences facultatives :

### -L'entretien

- vidange des fosses et bacs à graisse
- interventions d'urgence

### -La réhabilitation





# Quelles compétences pour le SPANC ?

## IMPLICATIONS

### ENTRETIEN

Possibilité d'un interlocuteur unique pour vos usagers.  
A terme, économie d'échelle.  
Responsabilité des matières de vidange  
Gestion des urgences.

### REHAB.

Optimisation du coût pour l'utilisateur.  
Filières de traitement adaptées au contexte local  
Facilite les contrôles ultérieurs.  
Disponibilité et constance  
Risque de concurrence avec des entreprises locales.  
Financement par le particulier de la part résiduelle.  
Charge de travail supplémentaire pour les techniciens  
Responsabilité du SPANC sur la performance des installations





# Quel mode de tarification et paiement?

## La redevance comporte :

- Une part contrôle
- Une part entretien (selon compétences SPANC)



## Elle est payée :

- par le propriétaire de l'installation pour le contrôle de conception et de réalisation
- par l'occupant des lieux pour les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation et pour son entretien





# Quel mode de recouvrement?

## Cas de service unique eau et assainissement

Le service unique d'eau et d'assainissement établit et met en recouvrement la redevance ANC

## Cas de services séparés

- Soit la collectivité charge le service d'eau de recouvrer les redevances ANC qui seront reversées au service d'ANC
- Soit le service d'assainissement (collectif et/ou non collectif) est chargé du recouvrement des redevances ANC et le service d'eau doit communiquer au service d'assainissement les éléments nécessaires



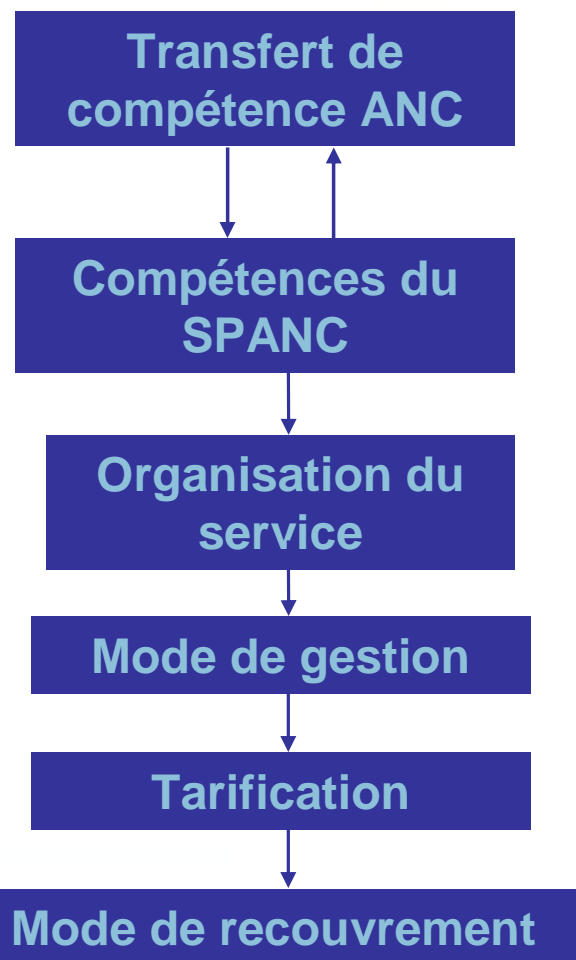


# Pour résumer

Les réflexions porteront sur :



**Création du SPANC**





# Conclusion

- Intégration de la politique environnementale
- Objectif de la DCE
- Aspect de santé publique

**Bonne création de SPANC !**

[www.ascomade.org](http://www.ascomade.org)

